



**St JULIEN
DE VOUVANTES**
Loire-Atlantique

2020-JUIL-DE47

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An L'An deux mille vingt, le lundi six juillet à vingt heures trente minutes le conseil municipal de SAINT JULIEN DE VOUVANTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du foyer rural, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CHEVALIER, Maire.

Nombre de Conseillers

Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	14
Votants	14

Date de convocation du Conseil Municipal : le 1^{er} juillet 2020

PRESENTS : Mesdames et Messieurs J-M CHEVALIER, P. HALLET, F-R NAUDIN, C. ROUX, R-M PECOT, I. PASSELANDE, F. LECOQ, A. BESSEAU, M. MOREAU, P. LAMBERT, M. FRANCK, L.BOURDEL, F.TROUILLAUD et D. DELARUE

EXCUSE : D. FOURRIER

Secrétaire de séance : FR. NAUDIN

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Comme chaque année, le conseil municipal fixe le prix des repas servis à la restauration scolaire.

Compte tenu de la situation actuelle (Covid19), la commission propose de ne pas augmenter les prix appliqués à ce service et par conséquent de maintenir les prix du repas Enfants et Adultes.

Elle suggère de fixer le montant de la contribution à 1.20 € pour les enfants apportant leur panier repas (suite à la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé).

Après discussion le conseil valide les propositions de la commission « Enfance-Jeunesse-Culture » présentées ci-dessous :

- Repas enfant : 3.90 €
- Repas Adulte : 6.00 €
- Contribution (panier repas) : 1.20 €
pour enfants avec un P.A.I. uniquement

Envoyé en préfecture le 10/07/2020

Reçu en préfecture le 20/07/2020

Affiché le

ID : 044-214401705-20200706-2020JUILDE47-DE

Fait, délibéré et signé les jours, mois et an que ci-dessus.
Délibération certifiée conforme
Publiée ou notifiée le

POUR EXTRAIRE
Le Maire

